

Conditions Générales du Concours

“Winx Fairy Dance Competition”

1. Nom de la Société Organisatrice

RAINBOW S.p.a.

2. Intitulé du Concours

“Winx Fairy Dance Competition”

(« Concours de Danse Winx Fairy »)

3. Territoire

France

4. Dates du Concours

Le Concours se déroulera du **27 août 2018 au 15 octobre 2018**.

Le Concours est ouvert à toute association culturelle, association sportive amateur et/ou école de danse en France, qui durant la période indiquée fera une vidéo d'une chorégraphie classique et/ou moderne inspirée par la bande son originale de la série animée « Winx Club ».

Les employés de la Société Organisatrice ne peuvent participer au Concours, pas plus que toute personne ayant un lien professionnel, familial ou de collaboration avec l'organisation du Concours.

5. Participants

Le concours est ouvert à toute association culturelle, association sportive amateur et/ou école de danse avec des groupes d'au moins 6 (six) et un maximum de 20 (vingt) enfants de 8 (huit) à 14 (quatorze) ans, et les enfants participant au Concours devront avoir moins de 15 ans au 1er décembre 2018.

Afin d'accepter les présentes Conditions Générales et participer au Concours tous les enfants doivent produire l'autorisation parentale des deux parents ou de la personne exerçant l'autorité légale.

Chaque association / école participant au Concours devra veiller à obtenir l'autorisation parentale, signée par les parents ou personne dépositaire de l'autorité légale, de chaque participant, et en conséquence, décharger la Société Organisatrice de toute responsabilité civile et/ou pénale en rapport avec le Concours.

6. Comment participer

Chaque association/école fera une vidéo d'un groupe d'enfants en train de danser sur la musique de la série animée "Winx Club" et/ou utilisant tout élément distinctif de la série TV et mettra cette vidéo en ligne sur une des plateformes de réseaux sociaux Youtube, Facebook, Instagram ou autre plateforme du choix de chaque association/école **au plus tard le 15 octobre 2018**. Après avoir mis la vidéo en ligne, chaque association/école indiquera l'URL spécifique de la vidéo sur le site internet www.winxclub.com dans la section dédiée, accompagnée de l'inscription et des informations et éléments demandés à cet effet.

La participation au Concours est entièrement gratuite.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exclure de la compétition toute vidéo qui contreviendrait aux présentes Conditions Générales de participation, et/ou serait estimée insuffisante ou contraire aux dispositions légales applicables, et/ou ne respecterait pas les principes régissant le présent Concours, et/ou ne respecterait pas l'image de la Société Organisatrice, et/ou la marque "World of Winx", et/ou inclurait ou ferait référence à d'autres marques.

Chaque association/école devra aussi:

- déclarer être seule propriétaire des droits de propriété intellectuelle et artistique de la vidéo, y compris mais sans limitation, des droits d'auteur et de reproduction, attitudes/poses, noms, surnoms, noms abrégés, titres, costumes, emblèmes, pouvoirs, concepts caractéristiques, thèmes, etc.
- déclarer que tous les droits susmentionnés sont originaux et la seule propriété de la même association/école et qu'elle en dispose sans limitation de temps, territoire ou moyen de diffusion.
- déclarer que la vidéo mise en ligne est une œuvre originale et n'enfreint les droits d'aucun tiers et que la Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable, ni tenue d'indemniser l'association/école ou un tiers ou de recevoir une réclamation d'un tiers.
- autoriser expressément la Société Organisatrice à disposer librement de la vidéo mise en ligne y compris, mais sans limitation, à des fins de publication, diffusion et exploitation sans limitation aucune de durée pour le monde entier, sous quelque forme existante que ce soit et/ou concevable ou réalisable dans le futur.
- remplir et accepter l'autorisation d'utilisation de la vidéo afin de garantir à la Société Organisatrice qu'elle ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage ou effet préjudiciable qui pourrait découler de l'utilisation de la vidéo de quelque manière que ce soit.
- chaque association/école devra soumettre les autorisations parentales signées des parents ou personnes exerçant l'autorité légale pour chaque membre de son groupe.
- Tous les frais relatifs à la participation à ce concours, en particulier liés à la présence au Salon Kidexpo, le 3 novembre 2018, sont à la charge des trois écoles/associations participantes, que ce soit les frais de transport, boissons, collations et autres frais éventuels.

7. Evaluation des Vidéos et notation du Concours

Toutes les vidéos mises en lignes seront visionnées **avant le 20 octobre 2018** par la Société Organisatrice qui désignera un jury composé de deux membres au moins, y compris des représentants de la société Prime Production.

Le jury se réunira afin de procéder à la sélection des 3 écoles/associations finalistes, en se basant sur des critères tels que technique, imagination, originalité et style. Et notera les vidéos retenues parmi toutes les vidéos mises en ligne, afin d'en élire les trois meilleures qui se produiront durant le salon **Kidexpo à Paris le 3 novembre 2018**.

Le même jury se réunira à nouveau durant le salon Kidexpo pour assister aux trois performances des finalistes en live et choisira la performance Gagnante qui remportera le prix.

Le choix du jury est souverain et le jury n'a pas à fonder, ni à justifier son choix des trois finalistes et/ou du Gagnant.

8. Nature et valeur du prix :

L'association/école classée 1ere recevra un bon de € 200,00 (deux cents Euros) pour l'achat d'équipements sportifs et chaque membre du groupe recevra une poupée « Winx Club ».

Les 3 associations/écoles finalistes recevront un lot de cadeaux « Winx » pour chaque membre de leur groupe

9. Information sur la sélection des Finalistes / Attribution et Remise du Prix, lots gagnants

Les 3 associations/écoles finalistes seront informées par téléphone et/ou par email, et dans un délai de 5 jours en accord avec les conditions énumérées dans le présent document, devront confirmer leur acceptation de participation et présence à Kidexpo le 3 Novembre 2018.

Le 1^{er} prix et lot de cadeaux « Winx » seront remis lors du salon Kidexpo, le 3 novembre 2018.

Si le choix d'être finaliste n'est pas accepté par l'une des associations/écoles sélectionnées, le choix se portera sur les vidéos suivantes sur la liste des finalistes et ainsi de suite jusqu'à ce que le choix de 3 finalistes soit arrêté. Si une association/école refuse la participation à Kidexpo ou le prix ou lot de cadeaux, elle ne recevra en aucun cas un autre prix et/ou compensation financière.

10. Publicité des Conditions Générales du Concours

Les présentes Conditions Générales du Concours seront mises à disposition sur le site internet www.winxclub.com dans la section dédiée.

11. Promotion du Concours

Le Concours fera l'objet de publicité sur internet (réseaux sociaux, www.winxclub.com etc.) et au moyen de campagnes de promotion en collaboration avec Prime Production.

Les messages publicitaires qui seront adressés à tous les destinataires potentiels seront en adéquation avec les présentes Conditions Générales du Concours.

12. Utilisation des Données Personnelles

Selon les obligations légales définies par la Loi Européenne no. 679/2016 les Données Personnelles des Participants seront acquises à la Société Organisatrice pour la mise en œuvre du Concours.

La participation de toute personne à ce Concours constitue aussi un accord sans conditions à l'utilisation des Données Personnelles non sensibles et leur enregistrement uniquement aux fins du Concours par la Société Organisatrice. L'éditeur du fichier est la Société Organisatrice, uniquement aux fins d'organisation du Concours. Les données susmentionnées seront compilées dans une base de données gérée par la Société Organisatrice. Le but de la création de ce fichier est de mettre l'accent sur les Gagnants du Concours susmentionné. Ces données pourront être transmises à des partenaires de la Société Organisatrice ou envoyées de la part de la Société Organisatrice à ces seules fins.

Les Données Personnelles des Participants seront traitées, fichées et stockées à l'aide de systèmes informatiques, mécaniques et manuels de gestion de données. La Société Organisatrice possède un réseau technologique interne de données dans lequel les informations traitées sont sauvegardées, conservées et mises à l'abri de tout risque de destruction, modification, ou annulation.

Les données collectées et conservées sont préservées de toute intrusion par un système de sécurité à mots de passe multiples et aux moyens de mesures de sécurité physiques, logistiques et électroniques.

Les Données Personnelles collectées durant ce Concours seront seulement accessibles à l'équipe qui gère le Concours.

Chaque association/école participant aura à tout moment la possibilité d'exercer ses droits légaux pour obtenir l'annulation, la transformation de manière anonyme, et/ou le blocage de ses données, s'il considère qu'elles ne sont pas gérées selon les lois susmentionnées en écrivant par courrier à :

- RAINBOW S.p.a.
"Winx Fairy Dance Competition"
Via Brece - 60025 Loreto (AN)
Italie

13. Exécution et Garanties

En aucun cas la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'impossibilité à se connecter aux sites internet indiqués dans les présentes Conditions Générales du Concours et dédiés au Concours, ni pour de quelconques problèmes causés au réseau internet de l'utilisateur résultant de la configuration informatique ou mode de connexion.

En aucun cas la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dommages accidentels ou indirects.

En aucun cas la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable pour un quelconque évènement qui ne soit pas attribuable à sa propre conduite qui pourrait empêcher le droit d'Identification, ni pour des coûts et/ou revendications de toute tierce partie en relation et/ou découlant du Concours et/ou du manque d'Identification. De ce fait, les associations/écoles ne seront pas fondées à faire de réclamations ou actions de quelque nature que ce soit pour des dommages résultant d'une impossibilité à identifier et accepter le prix.

De la même façon, la Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour l'accès, empêchement, dysfonctionnement ou difficultés en lien avec les instruments techniques, ordinateurs, lignes téléphoniques, câbles, électronique, logiciels, transmission et connexion, ou connexion internet qui pourraient empêcher les associations/écoles d'accéder aux sites internet mentionnés dans les présentes Conditions Générales.

14. Divers

Chaque association/école déclare, sous son entière responsabilité, à la Société Organisatrice qu'elle est la seule propriétaire des droits intellectuels et artistiques de la vidéo et possède le droit légal d'utiliser ces droits aux fins du Concours.

Chaque association/école autorise la Société Organisatrice et toutes ses filiales à utiliser et diffuser la vidéo. Il est entendu que la Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable pour une quelconque utilisation et/ou utilisation frauduleuse auxquelles des tiers pourraient se livrer en rapport avec une telle diffusion.

Chaque associations/école s'engage à garantir l'absence totale de responsabilité de la Société Organisatrice et parties liées à celle-ci, ou ses filiales et/ou dirigeants, leurs représentants, employés et autres partenaires pour d'éventuels dommages, coûts et/ou frais qui pourraient résulter de, ou être en rapport avec toute demande et/ou action intentée par de tierces parties, et qui se fonderaient sur le fait que la vidéo contreviendrait à toute loi en vigueur ou serait assujettie à des droits, y compris mais sans limitation, droits d'auteur ou droits afférents, droit à l'image ou droits de la personne tels que nom, honneur, décence et ainsi de suite.

Chaque association/école s'engage irrévocablement, et sans aucune contrepartie, à céder tous les droits afférents à la vidéo, y compris le titre et l'intérêt que la vidéo serait susceptible de provoquer, à la Société Organisatrice, ainsi que tout droit d'utilisation et d'exploitation économique en relation avec la vidéo, y compris la possibilité d'utilisations futures, ainsi que tous droits dérivés de l'exploitation de la vidéo dans le monde entier, sous n'importe quelle forme et par n'importe quel moyen technique concevable et/ou réalisable dans le futur, sans aucune limitation de durée.

15. Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour un manquement d'Identification ou un échec à notifier l'Identification, résultant d'une indication incorrecte des informations et données requises pour la participation au Concours, fournies par chaque association/école.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales du Concours si cela est estimé nécessaire. Toute modification qui interviendrait, deviendrait alors partie intégrante de ces

Conditions Générales et sera effective à date de publication des Conditions Générales modifiées sur le site internet de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour une modification des Conditions Générales du présent Concours. La Participation au Concours implique l'entière et totale acceptation des conditions du site internet, des Conditions Générales du Concours, de la politique de confidentialité de la Société Organisatrice, et l'acceptation explicite et inconditionnelle de tous les termes des présentes Conditions Générales du Concours et signifie en conséquence l'abandon de toute réclamation qui puisse concerner les conditions susmentionnées à l'encontre de la Société Organisatrice.

Les résultats du concours seront annoncés sur le site internet **www.winxclub.com** et pourront aussi être publiés au bon vouloir de la Société Organisatrice. Chaque association/école ou membre de son groupe n'a aucun droit et n'acquiert pas de droits quels qu'ils soient sur les marques, noms, emblèmes et autres insignes de la station, de la Société Organisatrice et de ses filiales. Chaque association/école donne son accord et autorisation à la Société Organisatrice de diffuser les résultats et/ou vidéos à la TV, dans la presse papier et/ou numérique, et aussi sur INTERNET et contenus numériques, sites internet & page FB / TW. De ce fait, la Société Organisatrice et ses filiales se réservent le droit d'utiliser et de publier à fins promotionnelles, la liste des Gagnants, photos, films et vidéos et pourra utiliser toute nouvelle en rapport avec ce Concours à des fins promotionnelles, et la participation à ce Concours implique automatiquement ce consentement et la cession des droits d'auteur nécessaires sans aucune contrepartie. Chaque membre de chaque association/école doit accepter que sa participation à toute action ici mentionnée, y compris mais sans limitation à, l'utilisation photographique de son image et l'utilisation de son nom, ville de résidence et déclarations de compétition, en accord avec les Conditions Générales mentionnées ici, ne contreviennent en aucune façon à ses droits de la personnalité et s'engage à n'intenter aucune action légale, ni soulever aucune objection.

Chaque association/école déclare avoir lu les présentes Conditions Générales du concours et les approuver dans leur totalité sans aucune restriction et dégage la Société Organisatrice de toute responsabilité au civil comme au pénal en relation avec sa participation.